

LIBERTE POUR JENNIFER

NOTRE AMIE EST EN PRISON !

Nous sommes ici pour porter la voix d'une femme, que vous avez peut être croisée dans les rues de Toulouse, et qui ne vous aurait pas laissé indifférentEs. Cette femme, c'est notre amie Jennifer, une militante pute, queer et célébrité de quartier. Jennifer n'a peur de rien, c'est une militante qui chassait les putophobes à coup de gode, une sublime blonde avec la jupe la plus courte de tout Belfort, mais aussi notre sœur, notre amie, notre girlfriend. Si aujourd'hui elle ne peut parler en son nom c'est parce qu'elle est incarcérée depuis 9 mois à la prison de Seysses dans la pire des conditions : en isolement dans la prison pour hommes. Jennifer est placée en détention provisoire, elle est poursuivie pour tentative d'homicide contre l'homme qui l'avait violée quelques jours avant. L'accusation de viol n'a d'ailleurs pas été retenue par cette justice sexiste, transphobe et putophobe.

SES CONDITIONS DE DÉTENTION NE SONT PAS VIVABLES !

En l'attente de son jugement, l'administration pénitentiaire, sous couvert de "sa sécurité" a préféré l'enfermer seule dans 9m2. On rappelle que l'isolement est une mesure punitive atroce et déshumanisante. Elle n'a aucun contact en dehors des matons et des parloirs et souffre de transphobie. Plusieurs de ses proches n'ont pas eu de permis de visite pour aller la voir. La prison lui bloque l'accès à certains produits comme un simple lecteur DVD ou du maquillage sans aucune raison. Ces conditions de détention indignes et maltraitantes pèsent inévitablement sur sa santé physique et mentale.

SORTONS JENNIFER DE L'ISOLEMENT !

Aujourd'hui, en cette journée du 8 mars, nous réclamons JUSTICE POUR JENNIFER, et pour toutes les personnes trans', putes incarcérées. On rappelle que le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits de TOUTES les femmes qu'elles soient putes, trans etc. Nous sommes là pour hurler « ON VOUS CROIT, ON VOUS SOUTIEN, ON VOUS AIME », c'est aux violeurs d'avoir peur !!!

Nous voulons sortir Jennifer de l'isolement, au sens propre comme au figuré, alors racontons son histoire, écrivons-lui, soutenons-là, envoyons-lui de l'argent...


Ne laissons pas la prison nous séparer de nos sœurs ! Toutes ensemble crions :

FREE FREE JENNIFER !

Pour plus d'informations, pour savoir comment lui écrire ou la soutenir, vous pouvez envoyer un mail à solidaritejennifer@riseup.net ou joindre le Co.S.Co, Comité de Solidarité entre Copines.

FEMMES TRANS EN PRISON

2021, France

 Les droits humains fondamentaux des détenu-es ne sont généralement pas respectés en prison. Pour les femmes trans, le risque de privation de droits est exacerbé par la transphobie. Il y a un gros manque d'informations sur les conditions de détention des personnes trans en prison en France. Malgré tout, voici un résumé de nos recherches.

Combien de personnes transgenres détenues ?

D'après le ministère de la justice : 15 à 30 personnes



Autres estimations * : 100 à 200 personnes

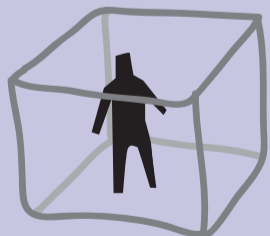


* IPJ News, article 7 juin 2019.

Quelles sont les conditions de détention des femmes trans ?

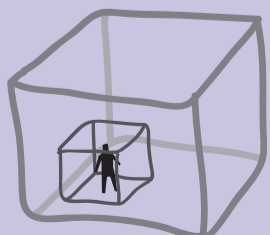


Les femmes trans sont souvent **incarcérées dans les prisons pour hommes**.



En théorie, la loi française préconise que les personnes transgenres soient **incarcérées en fonction du sexe qui est inscrit sur leurs papiers d'identités**.

Dans les faits, chaque établissement décide de leur affectation comme il le souhaite. Cette décision est souvent faite après **inspection des organes génitaux**.

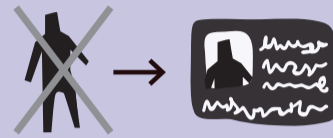


Elles sont alors **séparées** de la population générale de la prison, soit dans un quartier spécifique (exemple à Fleury Mérogis), soit **placées à l'isolement**.

HuffingtonPost, article du 18 juin 2019.

Réalités des femmes trans incarcérées :

risque de mauvais traitement exacerbé par la transphobie du milieu carcéral



Genre non respecté

Réassignation à l'identité civile ≠ identité genre



Abus physiques et sexuels de la part des autres prisonniers et du personnel de la prison

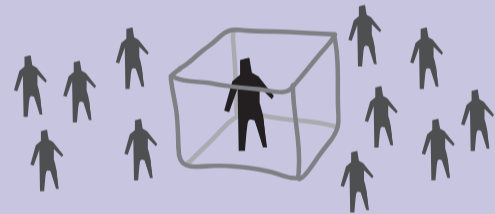


Refus d'accès à des vêtements ou objets adaptés pour la prisonnière



Privation des traitements médicaux adéquats (traitements hormonaux, ajustement des dosages)

Qu'est-ce que l'isolement ?



L'isolement constitue une **mise à l'écart** du reste de la population générale. D'ordinaire, y sont placées les personnes impliquées dans des affaires terroristes et de grand banditisme.

C'est un « **emprisonnement dans la prison** » selon la Cour européenne des droits de l'homme. CEDH, 4 juill. 2006, Ramirez Sanchez c. France

Le Comité de prévention de torture du Conseil de l'Europe recommande qu'il soit le plus court possible. La CNCDH* appelle « **torture blanche** » l'isolement de longue durée.

* CNCDH : Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

Réalités de l'isolement

Réduction de l'accès aux services, ressources, privilèges (téléphone) et absence d'interactions sociales (promenade seule dans une cour petite et grillagée)



Refus d'accès à des ressources disponibles pour la population générale de la prison (formations, professionnelles, médicaments, occupations, travail)



Conséquences :

- Altération des sens
- Destabilisation des repères spatio-temporels
- Décompensation psychologique



TRANS WOMEN AGAINST



RAPE CULTURE